

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03.073**

**Reconstitution de
l'offre ORU :
participation pour la
réalisation de
logements locatifs
pour l'opération "la
Grande Versenne" sur
la commune de L'Isle
d'Espagnac : avenant
n° 1**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Alain PIAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS POUR L'OPERATION "LA GRANDE VERSENNE" SUR LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC : AVENANT N° 1

Par délibérations n°215 du 7 juillet 2005 et n°405 du 23 novembre 2007, le conseil communautaire a approuvé conformément à son règlement, une participation financière à la réalisation de 44 logements locatifs publics PLUS sur la commune de L'Isle d'Espagnac pour un montant de 176 000 € réparti de la façon suivante :

- 123 200 € à la commune de L'Isle d'Espagnac, pour l'acquisition et la viabilisation
- (44 x 4 000€ x 70 %)
- 26 400 € à Logélia Charente pour la réalisation de 22 logements (22 x 4 000€ x 30 %)
- 26 400 € à La SA Le FOYER pour la réalisation de 22 logements (22 x 4 000€ x 30 %).

Cependant, Logélia Charente ne réalisant plus que 20 logements, il convient d'approuver un avenant modifiant la participation financière de la ComAGA qui est ramenée à 168 000 € pour 42 logements PLUS répartie de la façon suivante :

- 117 600 € à la commune de L'Isle d'Espagnac (42 x 4 000€ x 70 %) ;
- 24 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de 20 logements (20 x 4 000€ x 30 %) ;
- 26 400 € à La SA Le FOYER pour la réalisation de 22 logements (22 x 4 000€ x 30 %).

En outre, la participation à la commune ayant été versée, il devra être émis un titre de recettes pour 5 600 € (123 200 € - 117 600 €) .

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 février 2009,

Sous réserve de l'adoption de la délibération n°XX du 26 mars 2009, modifiant les règles de participation financière de l'agglomération à la production de logements publics introduisant des critères de consommation énergétique,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à la convention passée avec la commune de l'Isle d'Espagnac, Logélia Charente et à La SA Le FOYER, ayant pour objet de modifier de 44 à 42, le nombre de logements PLUS réalisés. La participation de la ComAGA est ramenée à 168 000 € répartie comme suit :

- Commune de L'Isle d'Espagnac : 117 600 €
- Logélia Charente : 24 000 €
- La SA Le FOYER: 26 400 €

DE PRECISER qu'un titre de recettes de 5 600 € sera émis pour la régularisation de l'aide au foncier attribuée à la commune avant modification du programme de logements

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 avril 2009	<u>Affiché le :</u> 01 avril 2009